

Accusé de réception en préfecture 073-247300817-20250122-DEL2025-018-DE Date de télétransmission : 28/01/2025 Date de réception préfecture : 28/01/2025

www.versantsdaime.fr

AIME BELLENTRE GRANIER LA CÔTE D'AIME LANDRY MACOT LA PLAGNE MONTGIROD-CENTRON PEISEY-NANCROIX VALEZAN

1002, avenue de Tarentaise BP 60 73212 AIME Cedex Tél: 04 79 55 40 27 Fax: 04 79 55 46 88 contact@versantsdaime.fr

ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE CULTURE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

Nº 2025-018

## **AVENANT TRANSPORT DU CARTON DU QUAI DE TRANSFERT**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

## Présents:

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

## Absents excusés:

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

## Absents:

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice: 27

Présents: 18

Absents: 9

dont pouvoir: 5

Le président rappelle qu'en vertu du marché N°2024COVA004, notifié le 16 octobre 2024, la prestation de transport des déchets issus du quai de transfert de Valezan a été confiée à l'entreprise NANTET LOCABENNES moyennant une rémunération au transport pour un maximum de 850 000 € HT par an. La destination (exutoire) des déchets transportés est fixée par Savoie Déchets à qui la COVA a délégué sa compétence « traitement des déchets ». La destination (exutoire) pour le carton indiqué dans le présent marché est le centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Savoie Déchets a décidé de fermer le centre de tri de Gilly-sur-Isère le 31 décembre 2024 et de confier, par prestation de service, la mise en balle du carton à l'entreprise Tri Vallées.

Le présent avenant a pour objet de changer la destination du carton tel que définie au présent marché.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les cartons en provenance du quai de transfert de Valezan seront à livrer sur le site de Tri Vallées situé rue Gustave Eiffel - 73 200 GILLY-SUR-ISERE.

Le présent avenant n'a pas d'impact sur le montant global du marché et ses prix unitaires.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

nombre de votants : 23nombre d'abstentions : 0

nombre de suffrages exprimés : 23
nombre de votes « pour » : 23

- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-088 du 2 octobre 2024 attribuant le marché de transport des déchets issus du quai de transfert de Valezan à l'entreprise Nantet Locabennes.

AUTORISE le Président à signer l'avenant cité ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance Michel GOSTOLI

Le Président, Lucien SPIGARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES

1002, AVENUE DE TARENTAISE SP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX